

Les pratiques de télétravail des collectivités

Synthèse de l'enquête
Réalisée du 15 au 30 septembre 2022
auprès de 300 collectivités



Taux de retour

79 collectivités

- › 67 mairies
- › 7 EPCI
- › 5 autres structures (établissements publics, SDIS, écoles d'art, CDG,..)

25 %

Près de la moitié des collectivités répondantes ont un effectif supérieur à 50 agents.

48 % des répondants ont mis en place le télétravail soit **38 collectivités**

Mise en place du télétravail

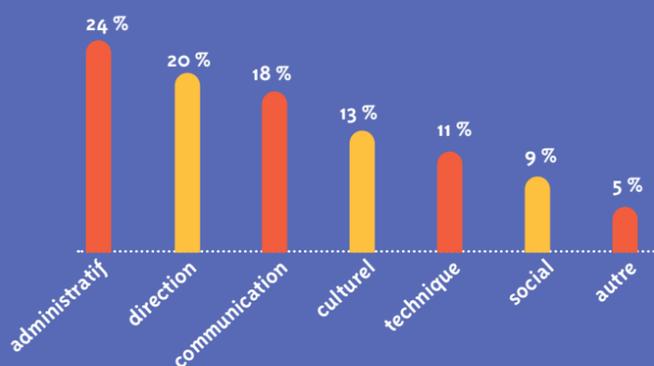
Quelles modalités ?

- › Télétravail régulier pour **87 %** des collectivités
- › Télétravail ponctuel pour **68 %** des collectivités

- › Le télétravail régulier est organisé sur un **cycle hebdomadaire** : en majorité une journée par semaine.
- › Le télétravail ponctuel est autorisé sur un **cycle annuel** par un forfait maximum de jours (de 10 à 40 selon les collectivités).
- › Majoritairement les maximums autorisés par mois sont de : **8 jours ou 4 jours** toutes modalités comprises.
- › La plupart des collectivités n'ont pas mis en place d'indemnisation remboursant les frais des télétravailleurs (pour motif d'équité avec les autres agents).



Activités éligibles au télétravail



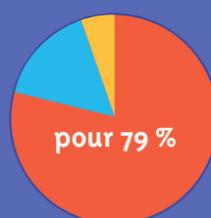
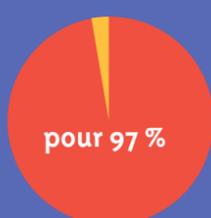
- › Les **activités administratives** sont majoritairement les plus concernées par le télétravail, idem pour les fonctions de direction et de communication.
- › D'autres critères d'éligibilité ont été évoqués : accueil du public, encadrement de proximité, nature des tâches...



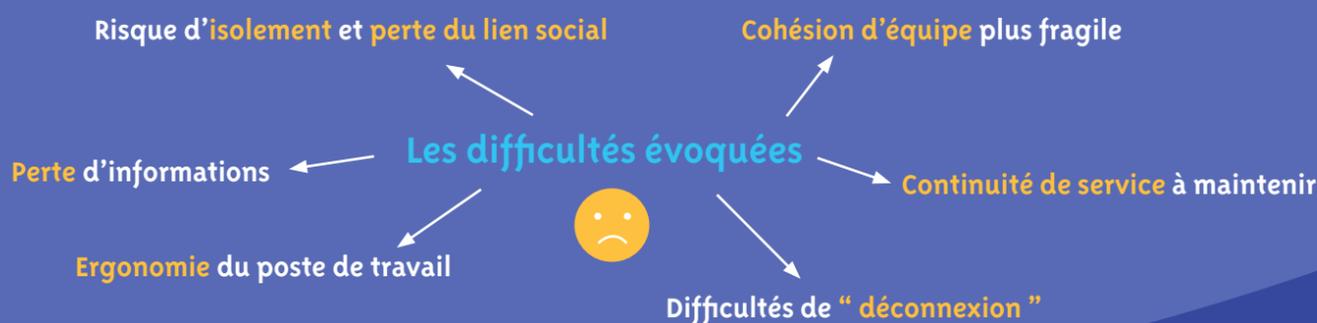
Un dispositif qui se déroule sans difficulté pour les **3/4** des collectivités

- › Les collectivités ayant mis en place le télétravail s'accordent à dire que ce dernier est source d'une **amélioration de la qualité de vie au travail**.

- › Le télétravail est également vu par ces dernières comme un **facteur d'attractivité des métiers**.



Avantages et inconvénients



Parmi les répondants, **52 % n'ont pas mis en place le télétravail** soit **41 collectivités**, mais une dizaine de collectivités pratique du **travail à distance**.



Les freins à la mise en place du télétravail



Des projets envisagés ?

